

Objet : Animation du Plan Pastoral Territorial

Vu la délibération n°8-2010 du Comité Syndical du 8 mars 2010,

Suite au diagnostic pastoral réalisé en 2009 sur le territoire des Baronnies Provençales et au plan d'actions pastorales élaboré et validé par la Région Rhône-Alpes le 22 janvier 2010, l'objectif est de poursuivre la mise en œuvre du Plan Pastoral des Baronnies Provençales et l'animation réalisée en 2010 et 2011, en mobilisant les porteurs de projets potentiels (éleveurs, collectivités, ONF, associations foncières pastorales...) et en assurant la coordination locale pour la réalisation d'un programme.

Afin de poursuivre cette animation, une demande de financement auprès de la Région Rhône-Alpes doit être déposée chaque année, dans le cadre des financements du Plan Pastoral de Territoire. Cette animation comprend notamment :

- La mise en œuvre de 2 comités de pilotage annuels permettant de valider les dossiers de demandes de subvention : invitation, animation politique et technique, compte-rendu,...
- Le suivi technique des demandes de financement déposées dans le cadre du PPT : participation à 2 comités techniques annuels pour une pré-analyse des dossiers, vérification des pièces justificatives à joindre aux dossiers, transfert des dossiers aux financeurs.
- La définition des thèmes transversaux ou de sujets d'information pour compléter les comités de pilotage par des thèmes de réflexion partagés (la création d'une AFP, la mise en place de structures collectives,...)
- La mobilisation des porteurs de projets autres que les éleveurs au travers d'un travail de relance individualisée
- Une évaluation globale du Plan Pastoral de Territoire à l'aide de tableaux de suivi et le renseignement d'indicateurs permettant une évaluation quantitative et qualitative des actions réalisées

Coût estimatif de cette mission : 16 journées à 200 € soit 3 200 € pour 1 année d'animation.

Financeurs	Taux	Montant
Région Rhône-Alpes PPT Baronnies	80%	2 560 €
SMBP Autofinancement	20%	640 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président,
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD